

PRO G PERMIS
NOTICE D'INFORMATION

Enjeux, déroulement de la formation et conditions de passage des examens - Permis B

Objet. Cette notice présente les enjeux de la formation, son déroulement et les conditions de passage des épreuves théorique et pratique du permis B proposées par PRO G PERMIS.

1. Les enjeux de la formation

- Acquérir les connaissances, savoir-faire et comportements nécessaires pour conduire de manière autonome, responsable et sûre.
- Comprendre les règles du code de la route, identifier les risques et protéger les autres usagers, notamment les plus vulnérables.
- Construire une conduite adaptée aux différentes situations, respectueuse de l'environnement et appelée à progresser après l'obtention du permis.

2. Déroulement de la formation

Évaluation préalable. Avant la signature du contrat, une évaluation estime le volume de formation nécessaire et permet d'établir une proposition adaptée.

Formation théorique. Préparation à l'épreuve théorique générale, en salle et/ou à distance selon la formule choisie, avec entraînements et apports pédagogiques sur les grands thèmes de la sécurité routière.

Formation pratique. Apprentissage progressif des quatre compétences du programme national : maîtriser le véhicule, appréhender la route, circuler dans des conditions difficiles et pratiquer une conduite autonome, sûre et économique. Des bilans réguliers permettent d'adapter la formation.

3. Épreuve théorique générale (code)

- Âge minimal : 15 ans en apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et 16 ans dans les autres filières B.
- L'épreuve comporte 40 questions. Le candidat est reçu avec au moins 35 bonnes réponses.
- Le candidat suit les instructions figurant sur sa convocation et présente l'original de la pièce d'identité admise pour l'épreuve.

4. Épreuve pratique

- Âge minimal : 17 ans pour la catégorie B, sous réserve de remplir les autres conditions réglementaires.
- Le candidat se présente à l'auto-école 30 minutes avant l'heure de l'épreuve.
- PRO G PERMIS accompagne le candidat au centre d'examen avec un enseignant habilité et le véhicule-école.
- Le candidat doit apporter l'original de la pièce d'identité indiquée sur sa convocation et respecter toutes les consignes communiquées par l'établissement.
- L'épreuve dure environ 32 minutes et évalue notamment le respect du code de la route, la sécurité, l'autonomie, les manœuvres, les vérifications et la courtoisie envers les autres usagers.

5. Mise à disposition de l'information

Cette notice est mise à la disposition du public sur le site internet de PRO G PERMIS et/ou au bureau. Le livret d'accueil complet est également remis aux stagiaires concernés, notamment dans le cadre des formations financées par le CPF.